



Paris, vendredi 25 juin 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03154

Pris en application :

Code des transports

Arrêté préfectoral n°116/21/SPE/BSPA/Seine 56-2021

Manifestation nautique et activités nautiques (Régate à la voile)**SEINE amont - Communes de Soisy sur Seine et Ris
Orangis****Appel à la vigilance (tous les usagers - dans les deux sens)**

- le 27/06/2021 de 10:00 à 17:00

- o Seine à l'amont de Paris (sur le Bief d'Ablon-Vigneux)
entre les pk 140.130 (le Bois Margot) et pk 141.810 (Pont de Ris) - En dehors du
chenal

Commentaire :

Par arrêté préfectoral N° 116/21/SPE/BSPA/Seine 56-2021 du 25 juin 2021 Monsieur le Préfet de l'Essonne a prescrit les présentes mesures temporaires pour garantir la sécurité des participants à la régates et des tiers.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont appelés à exercer une vigilance particulière lors de cette régates qui regroupera un dizaine de voiliers.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

28/06/2021

Chef de pôle

Signé

Sandrine MICHOT